

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du JEUDI 21 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Février 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette Feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant. — Les Souscripteurs des *Nouvelles Politiques*, du 1^{er}. Janvier, pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement expirera le premier Avril prochain. — Les uns & les autres sont invités à renouveler au plutôt, s'ils ne veulent point esuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

P R U S S E.

De Berlin, le 5 mars.

Il y a quelques jours que plusieurs déserteurs françois se présenterent au duc Frédéric de Brunswyck, qui les reçut bien, & leur donna quelques écus. Il leur fit faire quelques patrouilles, afin de les essayer; mais à peine étoient-ils en activité, qu'ils cherchoient à exciter les soldats prussiens à la désertion. On les conduisit à la forteresse de Vefel. On a remarqué que ces soldats confervoient toujours le péché de liberté, & qu'ils n'appelloient le duc de Brunswyck que mon général, ce qui étonne les oreilles allemandes. accoutumés aux titres d'*altesse*, de *monseigneur*, &c.

A L L E M A G N E.

De Liege, le 8 mars.

Après l'occupation si étrange de la ville de Liege par les Autrichiens, le général ennemi a fait toutes les dispositions auxquelles on doit s'attendre de la part de l'Autriche, partout où ses armes reprendront quelque avantage. Le prince de Cobourg a imposé aux Liégeois une taxe qu'il a graduée en proportion du patriotisme des individus. Voici sa proclamation à ce sujet.

Copie de la proclamation du prince de Cobourg, &c.

- 1^o. L'ancienne magistrature reprendra sur-le-champ ses fonctions;
- 2^o. Ceux qui en ont fait jusqu'à présent les fonctions sont cassés, & la magistrature légitime indiquera, avec une impartialité religieuse & sous sa propre responsabilité, ceux qui ont contribué le plus à la révolution, & manifesté leurs opinions à la révolution françoise;
- 3^o. Il est de plus enjoint aux habitans de rester tranquilles, de ne point manifester aucun regret ni mauvaise volonté, & le premier qui se rendra seulement suspect, sera pendu sur-le-champ;
- 4^o. S. A. S. le feld-maréchal prince de Cobourg fait enjoindre en outre que la ville capitale & autres villes, & gé-

néralement tout le pays de Liege, payeront six cents mille florins, valeur en argent de Vienne; savoir: un tiers en trois jours, l'autre tiers en trois jours, & le restant trois jours après; somme qui sera employée pour récompenser les braves troupes de sa majesté impériale, qui ont combattu dans la plus rude saison, & souffert tout ce qu'une armée peut souffrir, pour délivrer l'innocent & le bien-intentionné qui souffroit sous le joug du despotisme soi-disant républicain, & pour défrayer les généraux & officiers des pertes des équipages & chevaux qu'ils ont effuyés dans la saison la plus affreuse;

5^o. Les magistrats chargés de la répartition de ladite somme de six cents mille florins, distingueront ceux dont les opinions étoient révolutionnaires d'avec ceux attachés à leur prince, & les mal-intentionnés seront imposés le double, le triple, le quadruple des autres, même le centuple pour les chefs, & les braves gens contribueront avec plaisir pour une petite somme, parce qu'ils doivent être charmés d'être délivrés de ces factieux».

Par ordre de S. A. S. monseigneur le prince de Cobourg, généralissime de sa majesté l'empereur & de l'Empire.

Signé, le baron de MLACK, colonel & aide-de-camp général.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le lundi 11 mars.

La chambre des communes s'est formée en comité des subsides. Le chancelier de l'échiquier (M. Pitt) lui a fait un rapport dont nous allons présenter l'extrait.

« L'état actuel de la Grande-Bretagne, les motifs de la guerre que nous avons entreprise, & les sentimens que la chambre a exprimés au roi, me font un devoir de vous exposer l'état des dépenses extraordinaires qu'exige la guerre, & des ressources que nous avons pour y pourvoir. Il s'agit de défendre l'honneur national, de conserver notre constitution, nos loix, nos établissemens, notre propre existence & notre religion; ainsi nous devons opposer à nos ennemis des efforts proportionnés à la grandeur des circonstances. Quelque répugnance que j'aie à ajouter aux charges publiques, mon premier devoir est de mettre la chambre & le peuple anglois en état d'ap-

précier les moyens que nous devons employer à la défense de ce que nous avons de plus précieux. Je suis convaincu d'avance que je remplis les vues du comité, que je seconde le zèle de la nation, & que j'atteins le but de la véritable économie, en vous proposant de donner à la campagne qui va s'ouvrir, un tel appareil, qu'elle puisse nous conduire à une paix heureuse & prochaine. En effet, la véritable économie ne consiste pas à borner les dépendances d'après une estimation toujours peu exacte; mais à bien appliquer les fonds accordés pour le service public.

Jusqu'ici les arrérages se sont considérablement accrus en tems de guerre; de sorte que pour les payer la continuation des subsides devenoit nécessaire, au moment où le peuple espéroit du soulagement. Il me paroîtroit plus convenable de prendre dès le commencement une plus grande latitude, en votant des subsides, pour pourvoir, non-seulement aux arrérages de l'année dernière, s'il en existe, mais encore aux dépenses imprévues de l'année courante.

Un autre objet, sur lequel j'appellerai votre attention, est le maintien d'un système trop sacré par sa nature, pour souffrir qu'on y doonne une atteinte, même momentanée: c'est la réduction de la dette publique; elle est intimement liée avec le crédit de l'état. J'espère donc que l'on pourra continuer d'appliquer à cet amortissement, non-seulement le million sterling qui y est déjà destiné, mais encore les 200 mille livres sterling du surplus des taxes permanentes, suivant le plan que j'en ai présenté à la chambre.

Le troisième objet à considérer, est d'éviter l'accumulation de la dette non fondée.

Après ces réflexions générales, M. Pitt est entré dans les détails des dépenses & des ressources.

Les trois principaux objets de dépense sont la marine, l'armée de terre & l'artillerie.

La marine coûtera cette année 3 millions 971 mille livres sterling, c'est-à-dire, 2 millions 86 mille livres de plus qu'on ne dépense ordinairement. Quoique le ministre ne portât qu'à 45 mille hommes le nombre des matelots, il a fait observer qu'il ne prétendoit y mettre aucune limite, & que même les fonds destinés aux armemens suffisoient pour en solder un nombre plus considérable.

Les dépenses de l'armée de terre s'élèvent à 3 millions 964 mille livres. M. Pitt y a compris la solde de 12 mille Hanovriens.

L'artillerie exigera une dépense de 793 mille livres; elle est presque double de celle que l'on a faite dans l'année précédente.

Divers autres objets particuliers, qu'il seroit trop long de détailler, portent la somme totale des dépenses à 11 millions 182 mille liv.

Le tableau des ressources se compose de diverses combinaisons sur les revenus de l'état, de la continuation des subsides qui furent votés pour armer contre l'Espagne au sujet de la baie de Nootka, & d'une somme de 500,000 liv. sterling que la compagnie des Indes paie annuellement pour son privilège.

Vous voyez, messieurs, a ajouté M. Pitt, que je ne me suis pas contenté de pourvoir aux besoins réels de l'état, & que j'ai voulu pourvoir aussi aux dépenses éventuelles, continuer la liquidation de la dette fondée, & prévenir l'accroissement de celle qui ne l'est pas. Je n'ai consulté que mon devoir dans la mission pénible que je viens de remplir, & je me félicite de vous avoir démontré que nous pouvons faire la guerre sans rien ajouter aux taxes, & sans interrompre le cours de nos principales opérations de finances.

Il seroit sans doute imprudent de prévoir les événements de la guerre; cependant je ne crois pas inutile de vous pré-

senter quelques observations sur lesquelles j'ai formé mon opinion. Je n'ai pas mis au nombre de nos ressources l'excédent du revenu public sur l'estimation du tems de paix. L'année dernière, il a été de 900 mille livres. Depuis quatre ans, nous l'avons mis en réserve. Il offre maintenant une somme dont le parlement peut disposer, & j'espère que loin de diminuer, il s'augmentera encore, sur-tout si les suites de la guerre répondent à nos espérances. Car toutes les fois que nous avons eu une supériorité marquée sur la mer, notre commerce a acquis un accroissement uniforme. Si cependant l'événement ne répondoit pas à notre attente, nous aurions encore de grandes ressources pour y pourvoir.

Il est une autre observation bien rassurante pour la chambre; c'est que les dernières taxes temporaires ont produit plus qu'on ne l'espéroit, sans diminuer notre commerce & sans gêner l'industrie de nos manufactures. Ainsi vous voyez que si la guerre dure long-tems, ce que je ne crois pas, nous la soutiendrons sans recourir à de nouveaux impôts.

Dans les discussions qui nous ont occupés jusqu'à ce jour, je me suis abstenu de faire valoir l'état flateur de nos finances. Nous devons nous déterminer à embrasser la cause que nous défendons, par d'autres motifs que la facilité de la servir; aussi la justice & la raison ont seules dicté notre résolution: nous avons exprimé le vœu du peuple anglois, en promettant au roi de défendre le royaume contre ses ennemis: il n'y a qu'un même sentiment dans toute la nation sur la guerre où nous venons de nous engager; chacun sait que nos fortunes, nos libertés, nos vies, la paix de l'Europe, la justice, l'humanité, la raison & la tranquillité du monde entier, y sont essentiellement intéressées.

Je voulois ici comparer notre situation actuelle avec celle de la France; mais aucun de vous ne doute des avantages que nous donnent notre gouvernement intérieur & les sources de notre fortune. Je partage les regrets du peuple sur les différends qui se sont élevés; cependant je suis certain que nous sentons la nécessité de poursuivre vigoureusement la guerre actuelle; car, j'oserai le dire, on ne peut lui en assimiler aucune. Nous y avons été contraints par un concours de circonstances, auxquelles il n'a pas été en notre pouvoir de nous soustraire.

Nous avons autrefois fait la guerre pour la dignité de la couronne, pour l'honneur de la Grande-Bretagne, pour la défense de nos alliés, ou pour le maintien de l'équilibre politique des nations. Nous avons fait la guerre contre des puissances qui, sous des dehors pacifiques, commettoient des hostilités. Aujourd'hui toutes ces circonstances se réunissent: bien plus, notre ennemi, en avouant les diverses attaques qu'il nous a faites, les a accompagnées du mépris le plus insultant pour notre constitution & pour nous-mêmes; il s'est efforcé d'armer contre nous nos propres concitoyens, & d'avilir un monarque qui obtient chaque jour de nouveaux témoignages de notre juste reconnaissance & de notre affection: on l'a vu joindre l'artifice le plus perfide à la plus insolente effronterie, pour séparer du peuple le roi & le parlement, & pour leur supposer des intérêts différens: il n'a cessé d'exciter contre nous des ennemis domestiques, & d'entretenir sur notre territoire de nombreux agens de trahisons.

J'ai vu les Anglois engagés dans une guerre pour la sûreté générale de l'Europe; jamais cette sûreté ne me parut plus menacée qu'elle l'est aujourd'hui: la guerre que nous allons faire est sans exemple dans les annales du monde. Nous avons autrefois combattu pour soutenir la religion protestante; maintenant c'est la religion elle-même que nous allons défendre contre l'impiété & la persécution. Nous avons autrefois combattu pour placer une famille sur le trône; main-

tenant il ne s'agit pas de déterminer quelle famille on y placera, mais s'il existera un trône; il ne s'agit pas de juger s'il est raisonnable de changer de dynastie, mais s'il existera un roi d'Angleterre; il ne s'agit pas de décider si un acte du parlement est juste ou injuste, mais s'il existera un parlement. Enfin, nous avons autrefois combattu contre un prétendant qui vouloit envahir le trône; aujourd'hui nous avons à combattre des hommes qui ont juré l'anéantissement de toutes les constitutions, & dont le système destructeur est de subvertir entièrement l'organisation sociale.

Les maux qui désolent la France doivent vous faire mieux sentir le prix de l'union & du bon ordre; ils doivent nous inspirer le désir ardent de vaincre nos ennemis que nous saurons proportionner nos efforts à la grandeur des circonstances, & que nous sommes prêts à faire le sacrifice de nos vies pour la cause que nous avons embrassée. D'après ces considérations, le gouvernement espère que la chambre secondera ses desseins, & il compte sur l'appui de la nation entière ».

M. Shéridan est convenu d'abord que ceux même qui n'avoient pas approuvé les motifs de la guerre devoient leur assentiment au projet de la soutenir avec la plus grande énergie. Il a dit que la générosité de la nation dans la prestation des subsides, égaleroit les efforts que son chef faisoit pour la défendre. Examinant ensuite le tableau des ressources présenté par M. Pitt, il a critiqué l'article de la réserve annuelle, dont le chancelier de l'échiquier s'étoit plu à entretenir la chambre, & celui de la redevance payée par la compagnie des Indes. Il a vu dans la citation de ce dernier objet l'intention de faire préjuger le renouvellement du privilège, qui seroit bientôt l'objet d'une discussion importante, où l'on examineroit si la suppression ne seroit pas plus avantageuse pour la nation. Il a observé, en finissant, que la péroraison du rapport de M. Pitt eût été mieux placée dans le discours d'un général à son armée, au moment de donner un assaut, que dans la discussion froide & raisonnée d'un plan de finances: il a ajouté que, malgré ses observations, il ne pouvoit refuser son assentiment au travail de M. Pitt.

M. Drake a défendu le ministre: il a fait ensuite l'éloge du zèle & du courage du duc d'York; il l'a félicité sur la bravoure de ceux qu'il conduisoit à l'ennemi, & il a même osé lui promettre des succès.

M. Fox a remercié le préopinant de ce qu'il lui offroit une occasion de rendre hommage à la valeur, à la prudence & à l'humanité du duc d'York.

Passant au rapport de M. Pitt, il a applaudi au projet de ne pas interrompre la liquidation de la dette; & après avoir fait quelques observations, il a dit:

« Puisque l'on parle toujours de la guerre & de ses causes, puisque telle est la nature de nos débats, que ce sujet s'y reproduit sans cesse, je ne vous retracerai point mon système auquel je n'ai point renoncé; mais on vous a parlé d'alliés avec qui vous devez agir, & je dois demander des explications à ce sujet. Il sembleroit que nous ne faisons plus la guerre pour recouvrer la Savoie & le Brabant, & pour contenir dans de justes bornes l'agrandissement dangereux de la puissance des Français: on diroit que nous avons le dessein de nous mêler du gouvernement intérieur de la France; & ce dessein nous a trop long-tems été caché pour que nous ne desirions pas d'en recueillir l'aveu.

M. Pitt a repris les observations que l'on avoit faites. L'objection principale portoit sur les fonds de la compagnie des Indes. Il a dit qu'il n'avoit rien voulu préjuger à ce sujet, & que la chambre ne se détermineroit certainement à concéder de nouveau le privilège que par la considération des avantages qu'elle y trouveroit. Au reste, a-t-il ajouté, l'on

a vu de la partialité dans ce que j'ai rapporté; mais on m'en auroit plus justement accusé, si j'avois caché les ressources que cet établissement offre à l'état.

Le peu d'objections qui m'ont été faites me démontrent l'exactitude de mes calculs, & la justesse de mes plans.

Quant aux causes de la guerre, elles ont été déjà longuement discutées, & fréquemment reconnues par la chambre. Il suffit aujourd'hui de rapporter le fait; c'est que nous sommes sur la défensive, & que l'Angleterre a déclaré la guerre à la France, parce que la France avoit déclaré la guerre à l'Angleterre.

La chambre a décidé qu'elle s'occupoit mercredi prochain du plan proposé par M. Pitt.

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 16 mars.

Hier l'après-midi, il y a eu une canonnade très-vive entre l'avant-garde de l'armée française & celle des Autrichiens, du côté de Saint-Thron; elle a duré plus de cinq heures consécutives, sans que ni l'une ni l'autre cédât un pouce de terrain. Ce petit combat n'est que le prélude de celui qui se prépare d'ici à peu de jours, & qui décidera du succès de la campagne dans la Belgique.

Les troupes prussiennes s'avancent dans la Campine, pays ouvert & sans défense, où il n'y a point de troupes.

FRANCE.

De Paris, le 21 mars.

Le décret qui prononce la peine de mort contre ceux qui proposeroient la loi agraire ou toute autre loi subversive des propriétés territoriales, commerciales & industrielles, a reçu ici une sanction générale, & doit produire les plus heureux effets. C'est aux mesures grandes & vigoureuses de la convention nationale, que Paris est redevable de la tranquillité dont il jouit. Il faut espérer qu'au milieu de ces divisions qui affligent quelques départemens, les habitans de la capitale seront calmes, & donneront l'exemple de la concorde & de la paix. L'esprit public fait des progrès satisfaisans; les sections ne prêchent que l'amour des loix & le respect des propriétés; leurs assemblées ne sont plus troublées par les anarchistes & les agitateurs. Le pouvoir exécutif & les autorités constituées ne cessent de veiller sur les ennemis de la république; la force armée, quoiqu'elle ne soit pas encore organisée, est assez puissante pour prévenir & arrêter les machinations des conspirateurs & les complots des malveillans.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 18 mars.

Le procureur de la commune a continué: « Ce sont eux, n'en doutez pas, a-t-il dit, en parlant de ces messieurs, qui aujourd'hui promenoient dans un cabriolet élégant leur patriotique personne, tandis qu'avant la journée du 10 août, semblables au héros de l'évangile, à peine avoient-ils osé reposer la tête: ce sont eux, n'en doutez pas, qui ont servi de texte aux calomnies & aux invectives de M. Roland contre la commune entière: ce sont eux qui ont autorisé ce vertueux Roland, (pardon si je le replace sur la scène; cet homme est à bas, & il est de notre générosité de ne point attaquer un ennemi à terre); ce sont eux qui l'ont autorisé à nous peindre aux yeux des départemens comme des Cannibales, des mangeurs d'hommes, des fendeurs de crânes, des dilapidateurs, tandis que dans cette enceinte, à l'époque du 10 août, l'on marchoit sur l'or comme sur la boue, & que tout, jusqu'aux moindres objets, s'est retrouvé exactement ». Chaumet n'a point répondu au reproche qui avoit été fait à certains membres d'avoir été des fendeurs de crânes,

des Cannibales, &c. c'est sans doute une omission. « De la toutes ces belles adresses, a-t-il continué, rédigées dans le boudoir de madame Roland, où l'on nous disoit de bien belles, de bien grossières, de bien gratuites injures. Quant à nous, seuls contre tant d'ennemis, torts de notre conscience, nous nous sommes dit : Nos actions répondront à nos calomniateurs : les infensibles ! ils ne se sont point aperçus qu'au 10 août nous avions jeté l'ancre, tandis qu'ils ont continué à louvoyer, à dévier; ils ont cru le rivage mobile, tandis que leur barque seule flottoit au gré des vents ». Le procureur de la commune a conclu par requérir la nomination de quatre commissaires chargés de rédiger un exposé simple & sans réflexion des travaux de la commune de Paris depuis le 10 août, de le terminer par la copie du décret qui déclare que la commune de Paris a bien mérité de la patrie, de le faire imprimer & de le présenter aux 86 départemens, comme la réponse la plus complète aux diatribes des calomniateurs. Le réquisitoire du procureur de la commune a été adopté, & le conseil a invité, par son organe, les journalistes à déclarer authentiquement à la France entière qu'il n'existoit plus de capitale dans la république; que Paris ne se croyoit pas plus que le dernier village, & qu'il vouloit fraterniser avec tous.

Du 19 mars.

La municipalité de Charenton, à la veille d'éprouver les horreurs de la disette, a écrit à la commune de Paris pour solliciter des secours dans la circonstance difficile où elle se trouve. Sa demande a excité quelques débats; elle a été renvoyée à l'administration des subsistances, pour y faire droit, s'il y a lieu.

Il y a déjà quelques jours que Gazin, chef de cette administration, avoit dénoncé au conseil douze boulangers qui s'étoient permis de virulentes apostrophes contre le régime actuel, jusqu'à proférer même le nom de roi. Le dénonciateur n'avoit pas cru prudent de les nommer autre part qu'au tribunal de police correctionnelle. Cet excès de prudence a déplu à la section de Beaurepaire; elle a pensé que ne pas désigner les coupables, c'étoit appeler sur la tête des innocens les poignards de la sainte insurrection, (ce sont ses termes). Elle a en conséquence envoyé à la commune une députation pour demander le nom des douze délinquans. La lecture du procès-verbal qui contenoit l'expression dérisoire de *sainte insurrection*, a douloureusement affecté le conseil. Gazin vouloit répondre; un arrêté lui a ôté la parole. Hébert, plein d'une sainte fureur contre les détracteurs de la sainte insurrection, a rappelé que la section de Beaurepaire étoit celle de l'ex-ministre Roland, qui pourroit fort bien lui avoir soufflé cet arrêté. La députation s'est retirée au milieu des huées.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Genfonne).

Séance du mercredi 20 mars.

La Révellière-Lépaup apprend à la convention qu'un mouvement contre-révolutionnaire s'est fait sentir dans la ville d'Autun: là, comme ailleurs, le recrutement a été le prétexte. Des maîtres réunis avec leurs domestiques, se tenant sous le bras, parcouraient la place publique, dansoient & criaient: *A bas les armes, point de recrutement, point de tirage, l'ancien régime, vive le roi!* Vingt de ces messieurs ont été arrêtés: cependant le recrutement va son train; le contingent de la ville d'Autun est de 66 hommes, il y en a déjà 45 enrôlés. La convention approuve la conduite des administra-

teurs d'Autun, & renvoie à ses comités de sûreté & de discipline les pièces qui constatent les troubles.

Un membre déposé sur le bureau le procès-verbal de l'insurrection qui a éclaté, le 14 de ce mois, à Montargis, & dont Pierre Manuel, ex-député, a failli être victime: ce citoyen a reçu 60 blessures; on espère cependant pour sa vie: il est placé, pour sa sûreté, dans la maison d'arrêt. Renvoyé au comité de sûreté générale & au conseil exécutif.

Les commissaires de la convention dans la Belgique écrivent de Mons, en date du 18, qu'ils ont convoqué dans cette ville les assemblées primaires; ils provoquent la sévérité de la convention contre des fuyards qui, à l'instinct de l'armée de Dumouriez remportoient une grande victoire vers Tirlemont, abandonnoient lâchement leurs drapeaux. — Julien propose de priver ces fuyards de l'exercice des droits de citoyen pendant dix ans; un autre membre demande contre eux la peine de mort. Renvoyé au comité de législation.

Des volontaires, des canonniers, des vainqueurs de la Bastille défilent dans l'intérieur de la salle.

Gossuin, commissaire de la convention dans la Belgique, écrit en ces termes à Salangros, député:

« Bonne nouvelle, mon cher Salangros; Dumouriez fait, depuis deux jours, une boucherie des Autrichiens & de leur cavalerie. J'espère que ma première lettre sera datée de Liege. Il nous arrive à Bruxelles des forces considérables du département du Nord ».

La convention procède, par appel nominal, à l'élection d'un ministre de la Justice: le citoyen Gohier obtient la grande majorité des suffrages; le président le proclame ministre: le citoyen Loiseau étoit son concurrent.

On décrète que les troupes employées à la défense des côtes de l'Océan, seront soldées en assignats sur le pied de campagne.

Le ministre de la guerre présente à la convention un grenadier volontaire du troisième bataillon de la Somme, âgé de 19 ans, qui, au camp de Maulde, a eu les deux bras emportés par des boulets, & qui a perdu un œil par l'explosion d'une cartouche. Ce jeune héros s'appelle Louis-François Lavigne: son père & quatre de ses frères combattent dans les armées de la république. — Sillery dit que la commune d'Amiens a décerné une couronne civique à Lavigne, & lui a accordé entrée perpétuelle dans la salle de ses séances. « Citoyens, ajoute Sillery, ce jeune guerrier est une statue vivante qu'il faut entretenir avec soin, comme un monument de notre liberté conquise; il offre son cœur à la patrie, c'est tout ce qui lui reste; mais il nous laisse son exemple. France! tu seras libre & victorieuse avec de pareils enfans ».

L'opinant propose de décerner une couronne civique à Lavigne, & de lui faire donner un grade par le ministre de la guerre. Cette proposition a été décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens. Les comités militaire & d'instruction publique sont chargés d'en présenter le mode d'exécution. — Sillery demande & obtient la même faveur pour Jean-Baptiste Gleze, dragon du 4^e régiment, qui a aussi perdu les deux bras.

Léonard Bourdon écrit d'Orléans, qu'il est sans cesse entouré de sans-culottes, tant de la ville que des campagnes voisines; ses blessures ne sont pas dangereuses: il doit la vie à une pièce de monnaie sur laquelle s'est amorti un coup de feu, en éraillant la figure de la liberté.

Séance levée à cinq heures.